

139^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 14 - 18.10.2018

Réunion parallèle

Légiférer en matière d'alimentation et de nutrition : enseignements tirés, défis et possibilités d'action parlementaire

Mardi 16 octobre 2018, 13 heures – 14 h 30 Salle 18, niveau -1, CICG

Organisée conjointement par l'UIP, l'OMS, le PMNCH, la FAO et le Mouvement SUN

Note d'orientation

A l'échelon mondial, la mauvaise qualité de l'alimentation et de l'hygiène de vie sont les principaux facteurs de risque de décès ou d'invalidité. Tous les pays sont confrontés aux défis posés par la malnutrition, qui touche une personne sur trois à l'échelle planétaire. En 2017, environ 38 millions d'enfants de moins de cinq ans étaient en surpoids ou obèses, alors que dans le même temps, 151 millions d'autres souffraient de malnutrition chronique (associée à des retards de croissance) et 51 millions de malnutrition aigüe. La malnutrition sous toutes ses formes constitue aussi une menace pour la santé des adolescents, particulièrement des filles. L'insuffisance pondérale modérée ou sévère n'est pas rare chez les adolescentes vivant dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. En outre, cette classe d'âge est exposée à l'anémie ferriprive, au surpoids et à l'obésité, ainsi qu'à un risque accru de maladies non transmissibles (MNT) liées au régime alimentaire.

La nutrition est un marqueur (notamment du développement durable) et un élément fondamental pour la réalisation d'un grand nombre d'ODD, si ce n'est la totalité. Chaque dollar investi dans la nutrition en rapporte 16 sous forme de bienfaits pour la santé et de hausse de productivité. L'accès universel aux services essentiels de nutrition revêtira une importance cruciale pour la réalisation de la cible 3.8 des ODD relative à la couverture sanitaire universelle. Pour que se réalise notre ambition d'éradiquer totalement la faim et la malnutrition sous toutes ses formes, il est également indispensable de faire de l'instauration de systèmes alimentaires durables et sains l'une de nos priorités.

Le rôle joué par les parlementaires et les parlements en tant qu'institution dans la réalisation concrète des ODD est fondamental. En adoptant et en mettant en œuvre des lois relatives à la nutrition et en veillant à ce que des crédits budgétaires suffisants soient affectés à ce secteur, ils sont en mesure de protéger la santé publique, de garantir que la nutrition devienne une priorité politique et de promouvoir les droits de l'homme.

En 2014, la réunion parlementaire qui a eu lieu à l'occasion de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) a appelé les parlements à "mettre en place une législation propre à créer un cadre axé sur la santé [et] à encourager tous les citoyens à faire des choix sains". Cette réunion parallèle, qui prendra pour base les conclusions de la CIN2, débattra du rôle fondamental joué par les parlementaires dans la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes par le biais de leur prérogative législative. Elle a pour but de développer le partage et l'apprentissage entre parlementaires en présentant des exemples de législations et de politiques en faveur de la nutrition ayant permis d'améliorer la situation dans divers contextes nationaux. Elle plaidera également en faveur de l'instauration d'une volonté politique et de la réalisation d'investissements nationaux de nature à lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes, en mettant l'accent sur l'action législative.

Les questions suivantes seront examinées lors de cette séance :

- Quels sont les domaines dans lesquels l'intervention législative est la plus indispensable et pourrait exercer la plus forte influence (meilleur impact) ?
- Comment les parlementaires peuvent-ils s'inspirer les uns des autres et discuter de questions réglementaires et d'interventions législatives spécifiques en matière de nutrition ?
- Comment les adolescents et les jeunes peuvent-ils soutenir le parlement et vice-versa ?